



FRAIS
MÉDICAUX



ASSISTANCE



BAGAGES



CAPITAL



RESPONSABILITÉ
CIVILE



MOBILITÉ + OFQJ



* Vous vivez, nous veillons

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

BESOIN D'ASSISTANCE ?

HOSPITALISATION GRAVE, RETOUR ANTICIPÉ, RAPATRIEMENT

Indiquez-nous :

- Vos nom(s) et prénom(s),
- Vos coordonnées (adresse, n° de téléphone),
- Votre numéro d'adhésion
- Le numéro de police : **IB1900383FRCA1**



Appelez le plateau d'assistance
24/24 et 7/7 au :
+33 (0)1.41.85.93.16

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX ?

DÉCLAREZ VOTRE SINISTRE SOUS 15 JOURS ET FOURNIR LES JUSTIFICATIFS SUIVANTS :

- Copie de votre visa working holiday
- RIB
- De la copie de votre pièce d'identité
- Factures des soins originales détaillées avec preuve du paiement
- Prescriptions médicales
- Le questionnaire médical complété par le professionnel de santé tamponné, daté, signé (reçu lors de la souscription)
- Rapport de police en cas d'accident
- Rapport de l'hôpital en cas d'hospitalisation Et/ ou de passage aux urgences (précisant la raison de votre visite, le traitement actuel et à suivre)

Pour les Frais médicaux < 500 €, scannez les factures et déclarez votre sinistre en ligne:



www.chapkadirect.fr/sinistre

Pour les Frais médicaux > 500 €, envoyez les documents originaux sous pli confidentiel, à l'attention du «médecin conseil» à :

Aon France / Chapka Assurances
31-35 rue de la Fédération
75015 Paris

Conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés en cas de contrôle par l'assureur
Ne quittez pas l'hôpital sans le rapport, après il vous sera plus difficile de l'obtenir

LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT (BAGAGES, RC, INDIVIDUELLE ACCIDENT)

DÉCLARATION EN LIGNE

- Munissez-vous de votre numéro d'adhésion.
- Déclarez :
 - dans les 5 jours pour la RC et l'individuelle accident,
 - dans les 2 jours en cas de vol

Attention en cas de vol de bagages : l'Assuré doit obligatoirement déposer plainte auprès des autorités locales compétentes dans un délai de 24H suivant la date du Sinistre.

Seuls les objets déclarés et repris sur le dépôt de plainte seront indemnisés.

Déclarez votre sinistre et téléchargez les documents sur :



<http://www.chapkadirect.fr/sinistre>

Conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés